

N° 21 – Délibération relative à l'attribution de subventions pour le fonctionnement 2019 de la Pause Parents et du Café Parents proposés par l'Association Familiale Laïque Transition (AFL Transition)

VU les crédits inscrits au Budget principal 2019 ;

VU l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la forme des décisions d'octroi des subventions ;

VU l'art. L. 1611-4 du CGCT relatif aux contrôles des subventions attribuées ;

VU l'article 59 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et notamment l'article 59 qui a inséré un article 9-1, définissant les subventions aux associations, dans la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le décret n° 2017-779 du 05 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention ;

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de Petite enfance et qu'il convient de soutenir les associations oeuvrant en faveur de la Petite Enfance, notamment les actions qu'elles mènent dans le cadre du contrat enfance intercommunal et auprès des familles, autour de la parentalité ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération est compétente en matière de Politique de la Ville pour agir sur les trois piliers du Contrat de Ville signé avec la Ville de Brignoles et l'ensemble des partenaires concernés ;

CONSIDERANT que l'association «AFL Transition» s'est donnée pour objet d'animer des lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) à Brignoles : la Pause Parents et le Café Parents (accompagnement des parents dans les quartiers) ;

CONSIDERANT que le projet présenté par l'association participe directement à la mise en œuvre d'une politique Petite enfance et Cohésion sociale sur le territoire, notamment dans son aspect de soutien à la parentalité ;

CONSIDERANT le dossier de demande de subvention 2019 déposé par l'association et notamment :

Association	Budget des actions	Structures/ actions concernées	Subvention sollicitée
Association Familiale Laïque Transition (AFL TRANSITION) Budget total prévisionnel = 698 419 €	Action Pause parents = 64 428 €	Pause Parents de Brignoles	13 800 €, soit 21 % du budget de l'action
	Action Café Parents = 11 038 €	Accompagnement des parents et Café Parents en quartiers prioritaires de Brignoles	4 000 €, soit 36 % du budget de l'action

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Petite Enfance réunie le 22 février 2019 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Politique de la Ville réunie le 25 février 2019 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'attribution de subventions à l'Association Familiale Laïque Transition (AFL Transition), telles que présentées ci-dessus, pour le fonctionnement 2019 de la Pause Parents et du Café Parents à Brignoles, à savoir :

- 13 800 €, pour un budget de 64 428 € (soit un taux d'intervention de 21 %) au titre des actions menées dans le cadre de la Pause Parents,

- 4 000 €, pour un budget de 11 038 € (soit un taux d'intervention de 36 %) au titre des actions menées dans le cadre du Café Parents,

- d'approuver les modalités des conventions de partenariat correspondantes,

- et d'autoriser le Président ou son représentant à les signer ainsi que tous les documents y afférents.